



Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Janvier 2025

1. Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n° 4 à la Convention:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 22 décembre 2011, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante. Il informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 9 décembre 2024 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1er janvier 2025, qui passera de 5 % à 5,5 % des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant.

A ce jour, la commune n'a pas recours à des agents intérimaires.

2. Adhésion au service mobilité et évolution professionnelle du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres:

Monsieur le Maire présente la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres qui a pour objet de définir les modalités d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle, la durée et son coût.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette dernière pour un montant de 150 euros pour deux ans.

3. Adhésion à la mission optionnelle sur le traitement des dossiers retraite CNRACL du Centre de gestion de la Fonction Publique territoriales des Deux-Sèvres :

Depuis plusieurs années, la commune adhère, via le Centre de gestion des Deux-Sèvres adhère au service accompagnement pour la gestion des dossiers retraite des fonctionnaires relevant de la CNRACL. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le CDG79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le CDG79 pour recourir à ces prestations. Le CDG79 a ajusté les prestations proposées en matière de traitement des dossiers retraite afin de prendre en compte les réformes récentes des retraites et les nouvelles obligations pesant sur les employeurs publics en la matière.

La signature d'une convention couvrant la période du 1^{er} février 2025 au 31 décembre 2027 est proposée

Après délibération, le conseil municipal approuve la signature de cette convention pour une adhésion de 50 euros par an et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette dernière.

4. Questions diverses :

- **Aménagement des toilettes de la salle des fêtes :** des plans restent en attente de réception, étude du projet toujours en cours. Une demande d'avis auprès des associations sur ce projet est demandée avant le prochain conseil.

- **Acquisition salle Ste Thérèse :** l'achat du bien effectif est effectif depuis décembre. Une première visite avec les pompiers a été faite afin de connaître les différents travaux à faire selon leur priorité. Les travaux de réfection se feront par la suite dans les mois à venir.

- **Point Budget :** le Département a envoyé un courrier informant de restrictions budgétaires de la part de leur collectivité.

La commune a reçu 8400€ dans le cadre du soutien exceptionnel face à la croissance des prix de l'énergie.

- **Ecole** : La visite des DSDEN vient d'avoir lieu et a permis, entre autres, de faire le point sur la situation des effectifs scolaires en baisse avec un nouveau départ de 3 élèves à la fin de la semaine. Monsieur la Maire a un rendez-vous avec l'inspecteur de secteur pour évoquer l'organisation des classes pour la rentrée prochaine.

- **Matériel technique des agents communaux à renouveler** : une débroussailleuse est demandée à l'achat ainsi qu'un broyeur. En attente du vote du budget 2025.

- **Local ancienne boucherie** : Une convention va être établie entre les associations occupantes et la mairie. Une attestation d'assurance couvrant la surface occupée par chaque association va être demandée.

- **SEOLIS** : un devis pour des poteaux électriques rue de la Bruyère va être transmis prochainement.

- **Plan de sauvegarde communal des archives** : une étude est en cours afin de sécuriser les documents administratifs en Mairie en cas d'incident.

- **Prochain conseil** le 18 février.

- **Autre date** : Goûter des aînés : 01 février 2025 à 16h